



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 Février 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 Mars 2000

**Budget Principal : Remboursement anticipé d'un emprunt Credit
Foncier de France**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200073

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2000

Finances Ressources Financières

**Budget Principal : Remboursement anticipé d'un emprunt Credit
Foncier de France**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort avait souscrit en 1994 un emprunt de cinq cent mille francs (500.000 FF) auprès du Crédit Foncier de France. Cet emprunt en 15 ans au taux fixe de 5,95 % peut être remboursé à l'échéance du 30 avril 2000. Une indemnité actuarielle est due si ce taux fixe est supérieur au taux de rendement actuariel de l'OAT dont la durée est la plus proche de la durée de vie résiduelle du prêt.

Le prêteur n'a pas fourni de proposition de refinancement. Il conviendra donc d'inclure le capital remboursé (358.131 FF) dans le besoin global d'emprunt 2000 qui fera l'objet de la consultation de plusieurs prêteurs.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **décider de rembourser par anticipation le 30 avril 2000** le capital restant dû (358.131 FF) de l'emprunt Crédit Foncier de France n° 4586197784P et de payer l'indemnité actuarielle; le refinancement interviendra dans le cadre du programme global d'emprunt 2000;
- **décider d'inscrire au compte 16 358.131 FF** en dépenses et en recettes de la section d'investissement du budget principal 2000;
- **autoriser Monsieur le Maire à signer** tout document relatif à ce remboursement anticipé.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)